



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais du 17 novembre 2005

Ordre du jour : - élaboration des scénarios : méthodologie de concertation et scénario de référence ;
- préparation de la CLE : actions 2006 ;

PRESENTS :

Collèges des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux :

Madame Jeanine PRALY, Mairie de St-Symphorien-d'Ozon, représentant Monsieur Raymond BEAL
Monsieur Guy MONTAGNE, Mairie de Mions, représentant Monsieur Paul SERRES
Monsieur Michel FORISSIER, Mairie de Meyzieu
Monsieur René BEAUVÉRIE, SYMALIM
Monsieur Alfred GERIN, SMHAR

Collèges des représentants des usagers, des propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées :

Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture du Rhône, représentant Monsieur Joseph GIROUD
Monsieur Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT, UNICEM
Monsieur Daniel CLAVEL, APORA
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL, représentant Monsieur Jean-Pierre JOLY

Collège des représentants de l'Etat et des ses établissements publics :

Madame Claire GODAYER, DIREN Rhône-Alpes
Messieurs Sébastien FERRA et Daniel DANCETTE, DDAF du Rhône
Monsieur Francis LUTGEN, DDASS du Rhône
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C

Étaient également présents :

Monsieur Jean GHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'eau
Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR
Monsieur Guillaume BOUDIN, BURGEAP
Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC, RES PUBLICA
Madame Sophie DESVALLEES, RES PUBLICA
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Étaient excusés :

Monsieur Raymond DURAND, Président de la CLE, Vice-président Conseil général du Rhône
Monsieur Michel LOEI, Mairie de Genas
Monsieur Patrice BERTRAND, Mairie de Communay
Madame Mireille ELMALAN, Communauté urbaine de Lyon
Madame Marie-Pierre BRACHET, DRIRE Rhône-Alpes

Le 17 novembre 2005 s'est tenue, en mairie de GENAS à 14h30, la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais.

Monsieur BEAUVÉRIE souhaite la bienvenue aux participants, excuse l'absence de Monsieur DURAND et ouvre la séance.

1) Élaboration des scénarios du SAGE : méthodologie de concertation et présentation du scénario tendanciel

RAPPEL :

A partir :

- de l'état des lieux – diagnostic validé en mai 2005,
- de l'analyse des évolutions des milieux aquatiques et des usages de l'eau,
- de la prise en compte des projets d'aménagement en cours,
- des attentes des acteurs du SAGE,

la CLE et ses partenaires vont réfléchir à ce qui peut ou doit être fait pour la gestion des eaux souterraines et superficielles du territoire et vont proposer plusieurs solutions envisageables. C'est l'étape **d'élaboration des scénarios du SAGE**.

Cette étape fondamentale va donc permettre à la CLE de définir sa stratégie, qui sera déclinée dans le document SAGE proprement dit. Ce document, une fois soumis à consultation et validé, aura une portée réglementaire, et s'imposera notamment au SCOT et aux PLU.

Au cours de cette phase décisive, la CLE est accompagnée dans son travail, d'un point de vue participatif (lot 1), technique (lot 2) et économique (lot 3), par 3 prestataires :

	Mission	Prestataire
Lot 1	Analyser le positionnement des acteurs du SAGE, aider à l'animation des réunions, coordonner la démarche...	RES PUBLICA (Paris)
Lot 2	Analyser les tendances d'évolution des milieux et des usages de l'eau, proposer différents scénarios, les comparer aux objectifs fixés...	BURGEAP (Lyon)
Lot 3	Évaluer les coûts et avantages économiques des actions définies dans chaque scénario...	REVERDY (Bourgoin-Jallieu)

Le travail du prestataire REVERDY (Lot 3) ne commencera qu'une fois que la définition des scénarios sera suffisamment avancée.

1.1) METHODOLOGIE DE CONCERTATION

Une note de travail qui propose et explicite une méthodologie de concertation pour l'élaboration des scénarios du SAGE a été envoyée aux membres du Bureau environ 8 jours avant la réunion. Monsieur RAYSSAC, du cabinet RES PUBLICA, rappelle brièvement le contenu de cette note.

La méthodologie proposée fait l'objet des réactions suivantes :

L'extrait suivant de la note suscite l'inquiétude de Monsieur GARIN : « Chaque participant s'exprime [...] en son propre nom et non en tant que représentant » (paragraphe 3.1). Monsieur RAYSSAC explique que cela ne doit pas être compris comme une monopolisation de la parole par des participants venus en nombre bien que membres d'un même organisme. Comme le précise Monsieur DANCETTE, il s'agit plutôt d'une composante stratégique qui vise à éviter le non-dit, ce qui est essentiel dans une démarche tel que le SAGE. Quand on parle uniquement au nom de son institution, on peut parfois s'« autocensurer ».

A propos de l'identification des consensus et dissensus, Monsieur BEAUVÉRIE ajoute qu'il convient également de se méfier des faux consensus. Ils devront être très clairement repérés car chacun peut mettre sur les mêmes mots des représentations différentes.

Madame MARQUESTE pointe la proposition de considérer séparément les 2 enjeux « développement urbain » d'une part, et « espaces non urbanisés » d'autre part. Il s'agit en fait du même thème « aménagement du territoire » traité de 2 points de vue différents. Madame GODAYER se demande alors s'il ne faudrait pas les traiter ensemble. Monsieur RAYSSAC estime que dans ce cas, on prend le risque d'entendre les débats habituels et déjà entendus sur le sujet. La séparation des 2 enjeux constitue un angle d'attaque un peu décalé qui peut aider à faire ressortir des positions différentes.

Monsieur FORISSIER préfère la notion d'enjeux partagés à celle d'enjeux communs. Mises à part ces quelques adaptations de vocabulaire, la méthodologie exposée lui convient. Il souligne l'importance d'obtenir le plus rapidement possible les résultats de cette période de concertation à venir, afin qu'ils puissent être intégrés dans les documents d'urbanisme.

Monsieur CLAVEL a du mal à cerner dans la note le diagnostic sur la qualité des eaux. Madame BERSOT précise qu'il convient bien de distinguer la qualité des eaux brutes de la nappe, sur lesquelles des pollutions sont observées, de celle des eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable (AEP). S'il est vrai qu'actuellement, l'approvisionnement en eau potable est globalement satisfaisant d'un point de vue qualitatif (via par exemple des interconnexions qui permettent une dilution des polluants), la menace est certaine. Monsieur CHAPGIER explique que certains captages AEP sont désormais interdits de fonctionnement pour cause de dépassements de normes sur un certain nombre de paramètres (nitrates, solvants chlorés...). Il est indéniable que la fermeture de captages dans l'Est lyonnais est un problème qui n'existait pas il y a 10 ans.

Monsieur DANCETTE ne voit pas apparaître de façon suffisamment prédominante la question du prix de l'eau dans les enjeux proposés dans la note de travail. Monsieur RAYSSAC explique que cette thématique est la résultante de beaucoup d'autres... Le prix de l'eau peut-il être un sujet de discussion en soi ? Monsieur FORISSIER estime que la raison d'être du SAGE à l'origine n'est pas le prix de l'eau ; il est impossible de maîtriser toutes les données à ce sujet. Monsieur LUTGEN ajoute qu'il faut néanmoins en tenir compte car les décisions prises dans le SAGE auront forcément un impact sur le prix de l'eau. Selon Monsieur FERRA, la prise en considération des aspects économiques est incontournable. Madame MARQUESTE rappelle d'ailleurs que l'évaluation des coûts des scénarios est prévue dans la démarche.

Monsieur LUTGEN considère que la note proposée constitue une bonne base de travail. Toutefois, si la question de l'AEP est largement abordée, il juge que les autres utilisations de l'eau ne sont pas évoquées assez ouvertement.

Monsieur CLAVEL demande des précisions supplémentaires sur la définition des « acteurs-relais » et des « acteurs diffus » :

- acteurs-relais : en théorie, tous les membres de la CLE sont des acteurs-relais ; typiquement, les élus ont un rôle à jouer pour transmettre, relayer leur travail dans le cadre du SAGE vers les autres instances dans lesquelles ils siègent ou vers leur collectivité.
- acteurs diffus : ce sont par exemple les associations de consommateurs ; les consommateurs d'eau sont très nombreux, mais individuellement, ils touchent à peine à la ressource, d'où la notion de « diffus ».

Monsieur GERIN signale qu'il souhaite disposer de plus de temps pour étudier la note et qu'il fera part de ses éventuelles remarques au cours de la prochaine CLE.

Monsieur PETIOT évoque la difficulté de libérer du temps pour participer aux réunions. Monsieur RAYSSAC précise que les horaires de réunions pourront être modulés mais il conviendra de maintenir un équilibre entre disponibilité des professionnels et des bénévoles. L'effort devra être exceptionnel (se retrouver le plus nombreux possible dans les réunions...) mais sur une période courte (6 mois).

Ces remarques seront prises en compte : la note sera remodelée en conséquence et **transmise à l'ensemble des membres de la CLE environ 10 jours avant la réunion du 8 décembre.**

1.2) SCENARIO TENDANCIEL

Le bureau d'étude BURGEAP, qui nous assiste sur les aspects techniques de la démarche d'élaboration des scénarios, a travaillé à mettre à jour le diagnostic du SAGE en inventoriant les projets importants d'aménagement dans l'Est lyonnais, afin de définir les tendances d'évolution des milieux aquatiques et usages de l'eau.

Il découle de ce travail ce qu'on appelle le scénario tendanciel : c'est le scénario de référence, qui répond à la question « que se passera-t-il à terme si rien n'est fait ? ». Les scénarios que la CLE proposera devront être autant que possible de véritables alternatives à celui-ci...

Monsieur BOUDIN, de BURGEAP, rappelle les principaux éléments de l'état des lieux – diagnostic du SAGE, présente la liste des projets d'aménagement et propose les premières réflexions pour un scénario tendanciel. La synthèse de ce scénario tendanciel est jointe en **annexe 2** du présent compte-rendu.

Interventions des participants

Monsieur FORISSIER ajoute les informations suivantes : prévision de +1000 à 1200 habitants/an pour les 5 ans à venir à Meyzieu. En outre, la nouvelle station d'épuration de Jonage devrait permettre d'améliorer la qualité des rejets au canal de Jonage. Dans le cadre du projet de fret ferroviaire, le SAGE aura à émettre des préconisations pour les aménagements de l'infrastructure (ex : bassins de rétention). Sur ce dernier point, Monsieur CHAPGIER renchérit en précisant qu'en plus d'être bien conçus, ces aménagements doivent être réalisés avec une assurance qualité ; des plans de gestion doivent être établis, notamment des plans de crise avec des dispositifs préventifs à mettre en place dans les secteurs sensibles.

Selon Monsieur MONTAGNE, pour la commune de Mions, une augmentation de 3000 habitants est prévue à horizon 10 ans.

Monsieur CHAPGIER cite d'autres documents qui peuvent aider à l'évaluation des tendances d'évolution des milieux et usages de l'eau : le plan d'éducation à l'environnement du Grand Lyon, l'Agenda 21 et les règlements d'assainissement et d'eau potable du Grand Lyon.

Monsieur DANCETTE trouve que, dans le scénario tendanciel proposé, la prévision d'une amélioration de la qualité des eaux sur certains secteurs est un peu optimiste. On y observe une stagnation depuis plusieurs années. De plus, le scénario laisse penser que la principale source de pollution est agricole : certes cette pollution existe mais elle n'est pas la seule.

Monsieur BOUDIN confesse que le scénario est un peu optimiste. La pollution agricole a été différenciée des autres car elle est a priori moins rémanente. Si on fait l'hypothèse de « couper le robinet » des nitrates, le taux de renouvellement de l'eau dans la nappe peut permettre de retrouver une bonne qualité assez rapidement. Par contre, des composés comme les solvants chlorés sont évacués beaucoup moins facilement.

Une note de présentation des projets d'aménagement et du scénario tendanciel sera **transmise aux membres de la CLE environ 8 jours avant la réunion.**

2) Préparation de la CLE : actions 2006

Voici les actions qui seront soumises à validation de la CLE le 8 décembre prochain :

Poursuite de l'élaboration du SAGE

Le 1^{er} semestre 2006 sera consacré à la suite de l'étape d'élaboration des scénarios qui aboutira à la définition de la stratégie du SAGE ; le coût de cette démarche a déjà été déjà prévu sur l'exercice budgétaire 2005.

Le 2^{ème} semestre 2006 sera consacré à la rédaction du document SAGE proprement dit.

Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des aquifères de l'Est lyonnais

Le réseau fonctionne depuis l'été 2005. Son fonctionnement pérenne a déjà été acté par la CLE pour une durée de 3 ans, de juin 05 à juin 08. La 2^{ème} année de fonctionnement commencera en juin 2006. Budget : environ 100 000 € par année de fonctionnement.

La Lettre du SAGE

C'est le bulletin d'info de la CLE : 8 pages A4 consacrées à l'état d'avancement du SAGE, à des dossiers thématiques qui concernent l'Est lyonnais, à des brèves d'information. Il est destiné aux membres de la CLE, aux élus du périmètre, aux socioprofessionnels, et est tiré à 5000 exemplaires. Le 1^{er} numéro paraîtra le 2 décembre 2005, le 2nd en mars 2006. Leur coût a déjà été intégré à l'exercice 2005. Il sera proposé à la CLE d'éditer 1 ou 2 autres numéros d'ici à fin 2006 (environ 8 000 € HT).

Site Internet du SAGE

Le site du SAGE est actuellement hébergé en tant que rubrique du site Internet du Département. Or le contenu du site grossit et va continuer à grossir : on atteint alors les limites techniques du fonctionnement actuel. Il est donc proposé à la CLE de mettre en place un site Internet indépendant pour le SAGE Est lyonnais (ainsi que l'ont fait la plupart des autres SAGE français). Budget maximum : 15 000 € HT.

Autres actions de communication

Il sera proposé à la CLE de prévoir un budget de 20 000 € HT maxi pour pallier à de probables besoins en communication pour le 2^{ème} semestre 2006. Il est difficile de définir aujourd'hui très précisément de quel type d'actions il s'agira, mais ce budget de secours pourrait par exemple permettre d'organiser des réunions d'information pour présenter la stratégie du SAGE, ou un panneau à installer dans les mairies, etc.

En CLE, seront présentés également un bref bilan d'activités 2005, ainsi qu'un bilan des premiers mois de fonctionnement du réseau de suivi qualitatif et quantitatif des aquifères de l'Est lyonnais.

~ ~ ~ ~ ~

Prochaine échéance :

CLE : le jeudi 8 décembre 2005 à 14h30 en mairie de GENAS

Le site du SAGE :

www.rhone.fr/sage-est-lyonnais

le Président de la Commission Locale de l'Eau
Vice-Président du Conseil général

Raymond DURAND

ANNEXE 1 : liste d'émargement

ANNEXE 2 : 1^{ères} réflexions pour le scénario tendanciel du SAGE